

Voeu proposé par la Majorité Municipale

Objet: Voeu concernant le SEDIF

« L'eau est un bien commun de l'Humanité ». Cette formulation prend de plus en plus son sens aujourd'hui, que ce soit dans le monde où tant de gens se retrouvent sans eau potable ni assainissement, mais aussi en France où chaque été de nombreuses régions sont soumises à des restrictions de la distribution et de la consommation.

« L'eau n'est pas une marchandise ». Cette formulation prend ainsi tout son sens quand on voit les tentatives de certains groupes multinationaux « d'acheter » l'eau de barrages pour la vendre dans des zones distantes et en priver ainsi les riverains.

Sur le territoire de la petite couronne parisienne, la production et la distribution sont organisées par un syndicat intercommunal : Le SEDIF, dont la ville de Villejuif est adhérente via l'agglomération du Val de Bièvre.

Depuis 1923 le service est concédé à la CGE (Compagnie Générale des Eaux) aujourd'hui Véolia. Le contrat vient à échéance le 31 décembre 2010 et le comité syndical du SEDIF du 11 décembre prochain doit se prononcer sur le mode de gestion à partir du 1er janvier 2011.

- Considérant l'importance d'une maîtrise publique réelle de la gestion de l'eau potable,
- Considérant que le système de gestion actuel ne permet pas suffisamment de lisibilité des coûts de gestion du délégataire,
- Considérant que des enquêtes d'associations de consommateurs laissent planer un doute sur une « surfacturation » par Véolia et apportent des arguments précis sur des économies potentielles tangibles sur les factures d'eau des Franciliens,
- Considérant que de nombreux organismes publics (Cour des Comptes, Chambre régionale des comptes...) ont conclu que dans tous les cas étudiés, une délégation à une société privée amène à un surcoût sensible par rapport à une régie publique,
- Considérant que les rapports produits par le cabinet mandaté par le SEDIF pour éclairer les choix sur le futur mode de gestion, confirment le surcoût actuel,
- Considérant qu'un débat est nécessaire dans les instances des structures adhérentes.

Le Conseil Municipal de Villejuif réuni le 20 novembre 2008, souhaite qu'un mode de gestion public soit privilégié par le SEDIF et que pour permettre qu'un véritable débat avec les élus et les populations concernées puisse avoir lieu, la date fixée pour la prise de décision soit repoussée de plusieurs mois.